

Mardi 5 Novembre (18h00-20h00)

Présents :

Municipalité : M. SAUMUR (maire), Mme Richard (adjointe chargée des affaires scolaires)

Enseignants : Mmes WINDER, GOMES, GUIBERT (directrice)

Représentants des parents d'élèves : Mmes BEAUDRIN, GITZHOVEN, M. HEBRAS

Mme VILLEGER (ATSEM)

I.

ORDRE DU JOUR

Un rappel de l'ordre du jour est fait et sont abordés les points ajoutés par les représentants de parents d'élèves.

Affichage des menus de la cantine dans l'école : manque de visibilité

Mme Guibert rappelle qu'il avait été décidé en conseil d'école, il y a quelques temps, que les menus seraient mis en ligne sur le site de la commune. La cantine étant de responsabilité municipale, elle laisse la parole à M. Saumur. Il répond alors qu'il faut d'abord s'assurer que les gens n'y ont pas accès sur le site et si c'est le cas en connaître les raisons avant de passer à une version papier.

Moyens de communication des représentants des parents d'élèves avec les autres parents

Il est à la charge des représentants de parents de l'organiser. Il est alors envisagé plusieurs solutions : un cahier, une boîte aux lettres, une boîte mail... Les représentants des parents d'élèves s'engagent à y réfléchir et à mettre en place un moyen de communication clair pour tous.

Perspectives de l'école les années prochaines (maintien classes, regroupement...):

Ce sera à l'ordre du jour du conseil d'école n°2, la prévision d'effectifs étant en cours pour la rentrée 2020, nous n'avons pas actuellement les propositions du rectorat.

II.

PRESENTATION DU CONSEIL

D'ECOLE

Un rappel sur le rôle, la composition et les attributions du conseil d'école est fait.

Il est rappelé qu'il faudrait faire passer les questions pour les ordres du jour au moins quarante-huit heures avant.

Le calendrier des prochains conseils d'école est le suivant :

- Conseil d'école n°2 : Jeudi 26 Mars 2020
- Conseil d'école n° 3 : Mardi 9 Juin 2020 (peut évoluer)

III. RENTREE SCOLAIRE 2019-2020

- Effectifs

A ce jour, l'école compte 56 élèves (dont 2 TPS) : une élève devrait arriver en cours d'année dans la classe de Mme Guibert. Les élèves sont répartis de la manière suivante :

- 18 élèves en maternelle 6PS/6MS/6GS : Mme Gomez (classe 1) + 2TPS (arrivée effective depuis la Toussaint)
- 36 élèves en élémentaire répartis dans deux classes :
 - 1 classe de 18 élèves 9CP/3CE1/6CE2 : Mme Winder (classe 2)
 - 1 classe de 18 élèves 6CM1/12CM2 : Mme Guibert (classe 3)

Il est précisé qu'il faudrait réaliser l'inscription des enfants le plus tôt possible en mairie pour que ce soit officiel et que l'on puisse s'appuyer dessus pour les prévisions d'effectifs.

- Règlement intérieur

Pas de modification pour l'année en cours. Il est projeté au tableau. Par soucis d'économie de papier, celui-ci est joint au compte-rendu. Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité et donc reconduit. (Notifié vu pour validation)

- PPMS attentat intrusion & risques majeurs

Il est projeté au tableau et précisé que deux exercices ont déjà été effectués avant les vacances d'Automne et que ceux-ci ont été principalement « explicatifs » en ce début d'année. Certaines informations étant confidentielles, les documents précisant lieux, et dispositifs ne seront ni précisés, ni joints au compte rendu.

De plus, récemment, il a été ajouté aux risques majeurs le facteur « industriel », avec le plan de la centrale nucléaire étendu. Les capsules d'iode sont en mairie, le temps que l'équipe enseignante décide d'un lieu où les stocker dans l'école. De plus, en cas d'incident, il est précisé que le préfet enverra l'ordre de donner les capsules. Une question est alors soulevée : « *Que se passe-t-il si certains parents sont contre la prise des capsules pour leurs enfants ?* » N'ayant pas la réponse, Mme Guibert note cela et s'occupe d'y apporter une réponse ultérieurement en se référant au responsable sécurité de la circonscription.

- Présentation budget

M. Saumur énonce, en s'appuyant sur une réunion récente à laquelle il a assisté (CLECT), que le transfert de compétences de la communauté de communes à la commune de Saint-Secondin a bien été pris en compte. Le budget scolaire est donc géré depuis 2019 par la mairie.

2018 (Communauté de communes)	2019 (Mairie de Saint-Secondin)
4500€	3613€

Voici le détail de la somme accordée :

A ce jour, le niveau de consommation est de 2483€ soit environ 73% de la totalité. Un rappel est fait notamment sur la nécessité de remplacer très prochainement une partie des manuels scolaires vieillissants qui pourrait avoir un impact conséquent sur les budgets à venir.

Les représentants des parents d'élèves soulèvent la question de la participation des parents. Celle-ci peut avoir lieu uniquement sur des sorties scolaires et cela dépend des projets pédagogiques de l'équipe enseignante. Une réunion de l'association des parents d'élèves (APE) est fixée au 14 novembre 2019 durant laquelle ils chercheront à répondre à la manière dont elle pourra soutenir l'école dans ses projets.

Il est rappelé que la Coopérative scolaire s'alimente de la participation des parents à la rentrée scolaire mais également des photos scolaires réalisées une fois par an dont le photographe attribut un pourcentage à l'école en fonction des commandes. Également, la vente des madeleines « Bijou » qui rapporte 1€ à l'école par boîte vendue.

Pour que cela soit plus clair, un mot sera distribué en début d'année, via le cahier de liaison reprenant les éléments suivants :

- Le but de cette coopérative
- Comment l'alimenter
- La participation (non obligatoire, montant libre et minimum de 10€)

Enfin, M. Saumur ajoute, à propos de l'informatique, que la dotation concerne aussi celle de la mairie.

- Projets de classe et d'école

○ Sportifs

- La natation a repris à la rentrée des classes, toujours avec un maître-nageur rémunéré par la communauté de communes. La classe de cycle 3 aura cette année le même nombre de créneaux que le cycle 2.
- Séances d'Escrime pour la classe de Mme Guibert (cycle 3) qui ont débuté au retour des vacances de la Toussaint, le mardi après-midi dans la salle des fêtes avec un intervenant (financées par l'APE)
- Séances de Judo pour la classe de Mme Winder (cycle 2) qui auront lieu cette année sur la période 3 le vendredi après-midi, également avec un intervenant (financées par l'APE également)
- Mme Winder a inscrit de nouveau sa classe à l'USEP. Il est prévu 5 rencontres si le budget « transport » le permet. Elle précise que la sortie « p'tit tour à vélo » sera renouvelée avec une séquence au sein de l'école pour toute la classe ainsi que 3 entraînements en dehors de l'école. Toutefois comme l'année passée, la grande sortie ne sera faite qu'avec les élèves de CE1 et CE2.

○ Culturels

Les interventions musique sont reconduites pour les trois classes cette année, sur le thème de la chorale avec l'école de musique « La Cendille » (Gençay). Un nouvel intervenant Thibault COSTE sera parmi nous. Celles-ci auront lieu le mardi matin une semaine sur deux à partir du 3 décembre. Le spectacle est programmé le 26 mai si aucune contrainte ne venait à modifier la date.

Ce projet est pris en charge par la communauté de communes.

○ Ecole et cinéma :

Il permet la découverte d'œuvres du patrimoine (culture) mais également de faire des liens avec un travail de recherche, écriture, lecture,... La prise en charge se répartit entre l'APE, la coopérative scolaire et les parents.

○ Environnement

Les enseignantes se sont associées pour choisir une thématique commune qu'est l'environnement, qu'elles déclinent en fonction des classes d'âge de la manière suivante :

- Maternelle : la gestion des déchets
- Classe 2 : l'impact de l'homme sur la nature (positif et négatif)
- Classe 3 : l'énergie

○ Bien être

A la suite d'une formation « bien-être à l'école » à laquelle a assisté l'équipe enseignante l'année dernière, il avait été mis en place dans chaque classe des temps de respiration guidée afin de remobiliser les enfants et de permettre un vrai moment calme notamment au retour des récréations. Celles-ci ayant eu un franc succès et ayant prouvé leurs effets, il est précisé qu'elles sont renouvelées cette année.

- Les travaux réalisés et à prévoir

Fait :

- Mur visuel pour éviter la préparation de mauvaises actions.
- Sonnette (malgré les dégradations)
- Toilettes neufs ainsi que les portes côté élémentaire

A prévoir :

- Bonbonne « eau » côté maternelle
- lavabo des maternelles et peintures

IV. POINTS RAPPORTES PAR LES PARENTS D'ELEVES

- L'attitude (pas le langage) d'un employé communal envers les grands (élémentaire) serait remise en question. La majorité des enseignantes étant présentes sur le temps méridien rapporte qu'au

contraire elles ont rarement vécu des temps méridiens aussi paisibles. De plus, le personnel ayant changé, M. Saumur rappelle qu'il faudrait laisser le temps à cette nouvelle personne de faire ses marques mais incite les parents dont les enfants pourraient se plaindre à en discuter directement avec la personne pour trouver des solutions ou de joindre directement la mairie.

- Il est également demandé à ce qu'un goûter (une collation) soit distribué le matin pour les maternelles mais un rappel est fait quant à l'interdiction dans les écoles de donner une collation aux enfants depuis 2013.

La directrice remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

La présidente

S. Guibert

La secrétaire

G. Winder